Département du Nord
Arrondissement de Valenciennes

COMMUNE DE DENAIN

Décision de non opposition à une Déclaration préalable - Constructions, travaux, installations et aménagements non soumis à permis

Délivrée par le Maire au nom de la commune

Description de la demande		Caractéristiques du dossier
Dossier déposé le	13/12/2024	**N°** **DP 059172 24 C0185**
Avis de dépôt affiché le	13/12/2024	**Référence cadastrale :** AE50
Dossier complété le	09/12/2024	
Par	SYGMA ENVIRONNEMENT représentée par BARRE JOEL	
Demeurant	12 Rue Wladislas Badora 59125 Trith-Saint-Léger	
Pour	Installation de 4 panneaux thermiques en inclinaison maximum de 45°C. Installation de 4 panneaux photovoltaïques Noirs. Superficie totale 8m2	
Sur un terrain sis	41 Ancien Chemin d'Helesmes, 59220 DENAIN	* Éléments déclaratifs fournis au dossier

Le maire de **DENAIN**,

Vu la déclaration préalable susvisée,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvé le 18/01/2021, modifié le 18/10/2021 et le 16/12/2024,

Vu l'avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France - Avis DP en date du 10 janvier 2025, **ci-annexé,**

DECIDE

Article 1 : Il n'est pas fait opposition à la demande susvisée.

OBSERVATIONS : Le présent avis n'entraîne dérogation ni aux prescriptions du règlement sanitaire départemental, ni à celles des règlements municipaux et de voirie en vigueur.

Le titulaire de l'autorisation d'urbanisme est tenu de respecter toute législation ou réglementation annexe spécifique à la construction ou l'aménagement projeté.

Fait à DENAIN
Le 13 JAN. 2025

Le Maire,
Anne-Lise DUFOUR-TONINI

Par délégation du Maire
Jean-Pierre CRASNAULT
Adjoint au Maire